



Le mardi 2 avril 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absente excusée : Mme Danièle PETIT.

Absents : Mme Colette GRASER, M. Stéphane DELANNOY, M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 19-1-4

Foncier

Acquisition d'un immeuble sis
Avenue du Général de Gaulle
(anciennement 239 route Nationale)
cadastré section BI n°46

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de sa stratégie foncière qui vise notamment à répondre aux orientations du PLH et aux obligations de la loi SRU, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'une parcelle constructible, sis avenue du Général de Gaulle (anciennement 239 route Nationale) appartenant à l'indivision Castel / Legleye / Vandeputte.

Cadastrée en BI 46, cette parcelle d'une contenance d'environ 256 m² et dotée de 2 garages est située dans la continuité d'un ensemble foncier communal qui permettra le développement d'un projet à caractère social.

Après négociation avec les propriétaires, la cession du bien a été acceptée au prix de 90 000 €.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal à :

- décider l'acquisition de l'immeuble sis avenue du Général de Gaulle (anciennement 239 route Nationale) moyennant un prix fixé à 90 000 €;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CG du 26 mars 2019

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

